

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°096/2026 : Création de postes et modification du tableau des effectifs

Fabien CRUVEILLER indique qu'afin d'assurer une meilleure adéquation entre les moyens humains et les besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière animation :

Création de 6 postes d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet (24h annualisé) à compter du 1^{er} juillet, afin d'accompagner l'augmentation de la capacité d'accueil des ALSH et répondre aux obligations réglementaires en matière de taux d'encadrement

Filière technique :

Création de 2 postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet
Afin de tenir compte de la fin d'un contrat aidé, de l'ouverture de la déchèterie de Saint-Bénézet le mardi, ainsi que pour assurer le remplacement des absences et des congés syndicaux.

Filière médico-sociale :

Création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice à 30h (catégorie B) suite à un départ à la retraite au 1^{er} mai et en vue de répondre aux obligations du taux d'encadrement.

Filière administrative :

Création d'un poste adjoint administratif ppal 2^{ème} cl (catégorie C) 35h pour le service communication suite à un départ à la retraite au 1^{er} mai

Création d'un poste adjoint administratif ppal 1^{ère} cl (catégorie C) à 35h pour le service tourisme suite à la réorganisation du service et à l'ouverture prochaine de l'OTI à Saint Hippolyte du Fort.

Il précise que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels, dans l'hypothèse où le recrutement de fonctionnaires s'avérerait infructueux, conformément aux dispositions des articles L.332-8 et L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Il indique que les suppressions de postes résultant de certains de ces ajustements seront présentées lors du prochain CST prévu en mai 2026 et soumis lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 février 2026 adoptant le tableau des emplois et des effectifs,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De créer 6 postes d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet (24h annualisé)
- De créer 2 postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet
- De créer un poste d'auxiliaire de puéricultrice à temps non-complet (30h)
- De créer un poste d'adjoint administratif ppal 2^{ème} cl (catégorie C) à temps complet
- De créer un poste d'adjoint administratif ppal 1^{ère} cl (catégorie C) à temps complet
- D'adopter le tableau des effectifs tel qu'annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT
_CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU										EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES								
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF	TC	TNC	QUOTITE
EMPLOIS FONCTIONNELS																		
Directeur général des services		1	1			1	1									1	0	0
TOTAL		1	1			1	1									1	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE																		
Attaché hors classe	A	1	1			1	1			0						1	0	0
Attaché principal	A	1	1			1	1			0						1	0	0
Attaché	A	6	6			4	4			2	2					6	0	0
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	2	2			1	1			0						1	1	0
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	3	3			1	1			2	2					3	0	0
Rédacteur	B	1	1			1	1			0						1	0	0
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	9	8	1	30/35	7	6	1	30/35	0	0					7	2	0
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	7	3	1	20/35	6	2	1	20/35	0						6	0	0
				2	30/35			2	30/35									
Adjoint administratif	C	7	5	1	20/35	6	4	1	20/35	1			1	30/35		7	0	0
				1	30/35			1	30/35									
TOTAL		37	30	7		28	21	6		5	4				33	3	0	
FILIERE TECHNIQUE																		
Ingénieur principal	A	1	1			1	1			0						1	0	
Technicien ppal de 1ère classe	B	1	1			0	0			0						0	1	
Technicien ppal de 2ème classe	B	1	1			0				0						0	1	
Technicien	B	1	1			1	1			0						1	0	
Agent de maîtrise ppal	C	2	1	1	7/35	2	1	1	7/35	0						2	0	
Agent de maîtrise	C	2	2			1	1			0						1	1	
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	12	11	1	22/35	12	11	1	22/35	0						12	0	
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	12	11	1	25/35	11	10	1	25/35	1	1					12	0	
Adjoint technique	C	19	12	3	20/35	15	10	2	20/35	2			1	20/35		17		
				1	25/35			1	28/35				1	25/35				
				2	30/35			2	30/35									
TOTAL		51	41	10		43	35	8		3	1				46	3	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE																		
Puéricultrice hors classe	A	2	2	0		2	2			0						2	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0		1	1									1	0	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	0		2	2	0		0						2	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	7	7	0		2	2			5	5					7	0	
Infirmier en soins généraux	A	1	1	0		0	0			1	1					1	0	
Infirmier de classe supérieure	B	2	1	1	25/35	1	0	1	25/35	1	1					2	0	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0		2	2			0	0					2	1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU											EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES									
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF	TC	TNC	QUOTITE	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	1	2	28/35 30/35	2	1	1	28/35	0						2			
Agent social ppal de 1ère classe	C	8	6	2	28/35 30/35	8	6	2	28/35 30/35	0						8			
Agent social ppal de 2ème classe	C	14	9	1 1 2 1	20/35 26/35 28/35 30/35	13	9	1 1 1 1	20/35 26/35 28/35 30/35	0						13		1	28/35
Agent social	C	9	5	1 1 2	20/35 28/35 30/35	9	5	1 1 2	20/35 28/35 30/35	0	0					9			
TOTAL		52	38	13		42	30	12		7	7					49	1	1	
FILIERE CULTURELLE																			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1			1	1									1	0	0	
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	1		1	32/35	1		1	32/35							1			
Adjoint du patrimoine	C	2	2			2	2									2	0	0	
TOTAL		4	3	1		4	3	0		0						4	0	0	
FILIERE ANIMATION																			
Animateur ppal de 1ère classe	B	1	1							1	1					1	0	0	
Animateur	B	1	1			1	1			0						1	2		
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	C	1	1			1	1			0						1	0	0	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	C	0	0							0						0	0	0	
Adjoint d'animation	C	19	2	17	24/35	2	2			11			11	24/35		13	0	0	24/35
TOTAL		22	5	11		4	4			12	0		11			16	2	0	
FILIERE SPORTIVE																			
Educateur des APS ppal de 2ème classe	B	1	1			1	1			0						1	0	0	
TOTAL		1	1			1										1	0	0	
TOTAL TOUTES FILIERES		168	119	42		123				27						150	9	1	